



Préavis N°08/2026

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 20 avril 2026

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 108'000.00 - Acquisition d'un tracteur avec lame à neige et d'une tondeuse autoportée avec bac de ramassage pour la voirie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Le véhicule John Deere qu'utilise actuellement la voirie a 24 ans et engendre de plus en plus de frais de réparation. Afin de le remplacer à court terme, et pour permettre un choix judicieux, il a été demandé diverses offres à plusieurs prestataires. Les véhicules John Deere et Kubota ont été testés par le personnel de la voirie sur la même surface afin de déterminer lequel serait le plus adapté.

Après comparaison, il en ressort que le tracteur Kubota pourra être équipé avec la remorque déjà en possession du service de voirie pour les travaux des parcs et promenades ainsi que pour le service hivernal. La tondeuse autoportée sera utilisée pour les espaces verts, pour le terrain de foot ainsi que pour tous les endroits inaccessibles avec le gros tracteur (le nouveau étant plus léger et compact, il y aura moins de tassement du sol lorsque celui-ci est humide). L'achat de ce véhicule supplémentaire devient dès lors une nécessité.

Objet du préavis :

Les véhicules ci-dessous ont été testés par la voirie:

- Le tracteur John Deere 3046 R avec lame à neige Matev vp160 et la tondeuse autoportée John Deere 1585(Chalut green à Aclens)
Point positif : bac à gazon
Point négatif : joystick pour la lame
- Le tracteur Kubota LX 401 avec lame à neige Samasz et la tondeuse autoportée Kubota FC3-261(Moret Machines agricoles SA à Savigny)
Point positif : très bon rayon de braquage, véhicule plus compact et maniable pour les coins.
Point négatif : pas de cabine sur la tondeuse

	Kubota	John Deere
Tracteur avec lame à neige	Fr. 72'224.85	Fr. 82'860.00
Tondeuse autoportée	Fr. 52'579.84	Fr. 91'180.00
Total net	Fr. 124'804.69	Fr. 174'040.00
Rabais tracteur ./.	Fr. 5'466.83	Fr. 4'000.00
Rabais tondeuse ./.	Fr. 4'579.81	Fr. 7'380.00
Reprise ancien véhicule ./.	Fr. 7'000.00	Fr. 4'560.00
Total net TTC	Fr. 107'758.05	Fr. 158'100.00

Tenant compte des descriptifs ci-dessus et des essais que la voirie a pu faire avec les 2 véhicules, c'est l'offre de Moret Machines agricoles SA à Savigny qui a été retenue par la voirie et la Municipalité.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

La durée d'amortissement sera de 10 ans, l'année suivante de l'acquisition du véhicule.

La Municipalité vous demande dès lors, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 23 juin 2026,

vu le préavis municipal N° 08/2026,

entendu le rapport de la commission chargée de son étude,

entendu le rapport de la commission des finances,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :




- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter le véhicule Kubota LX 401 et tondeuse FC3-261 ;**
- **d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 108'000.00 ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer l'acquisition du véhicule selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Patrick Emery

Valérie Pasteris

Municipaux responsables : Mme Sonia Hugentobler et pour la commission des finances, M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité le 20 avril 2026